

[www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr)

## Publications du 28/03/2023

Par arrêté préfectoral n°26-2022-12-15-00002 en date du 15 décembre 2022, le site [www.agriculture-dromoise.fr](http://www.agriculture-dromoise.fr) est habilité à publier, pour l'année 2023, les annonces judiciaires et légales dans le département de la Drôme et s'engage à ne pas modifier la présentation et la rédaction des annonces une fois celles-ci publiées.

### **BURINTER COMMUNICATION**

**SARL au capital de 10000 €**  
Siège social : 37 rue Paul Sabatier  
ZI Les Malalannes  
26700 PIERRELATTE  
RCS ROMANS-SUR-ISERE 823821921

Par décision de l'associé Unique du 23/03/2023, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée sans la création d'un être moral nouveau à compter du 23/03/2023.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Président : Mme Cavagna Elodie demeurant 1407 route de la Garde Adhémar Le clos de Chanabasset 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : agrément pour cession aux tiers si perte du caractère unipersonnel.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Modification au RCS de ROMANS-SUR-ISERE.

Annonce publiée le 28/03/2023

Annonce N° AL 01-28032023

### **DEXX SUD**

**Société à Responsabilité Limitée**  
Au capital de 50 000 euros  
Siège social : Rue Topaze, ZAE 2 000  
26320 SAINT MARCEL LES VALENCE  
792 225 559 RCS ROMANS

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 8 Mars 2023, la société DEXX HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 280 000 euros, dont le siège social est Rue Topaze, SAINT MARCEL LES VALENCE (26320), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 799 574 959 RCS ROMANS a, en sa qualité d'associée unique de la société DEXX SUD, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DEXX SUD peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de ROMANS.

Pour avis

Annonce publiée le 28/03/2023

Annonce N° AL 02-28032023